



PROGRAMME DE FORMATION

Les contrats complexes

Durée : 2 jours

Objectifs :

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les montages contractuels complexes existants (notamment : les contrats de partenariat public-privé (PPP), les délégations de services publics (DSP) et les baux emphytéotique administratifs (BEA) et les spécificités de chacun ;
- Savoir choisir le montage contractuel adapté à son projet; sécuriser les aspects juridiques et financiers de son opération.

Programme

Cadre réglementaire

Identifier les différents types de contrats publics et la place du contrat global.

Définir les différents montages complexes pour réaliser ses projets

Cerner les limites des marchés publics classiques

Définir les avantages et les risques de chacun

Analyser comparativement les montages en fonction du projet souhaité

Les combinaisons possibles entre chaque contrat

La constitution de droits réels sur le domaine public

Le BEA, le bail à construction, le bail à réhabilitation et la VEFA

Le crédit-bail

La concession et l'affermage

La concession de travaux publics ou d'aménagement

Le contrat de partenariat

L'appel à projet.

Analyser l'identité du modèle économique relatif à chaque contrat

Exercice d'application : réalisation de montages contractuels complexes en fonction de la nature des projets

Retour d'expérience : présentation des bonnes pratiques à respecter du point de vue d'un financier.

Passer et exécuter le contrat

Définir les conditions de recours à chaque contrat

Définir ses besoins, les caractéristiques du projet et le type de contrat

Appréhender les incidences quant au choix contractuel

Les incidences fiscales et budgétaires

Les risques et le partage des risques.

Estimer le coût global du projet

Choisir le mode de financement le plus adapté

Les sources de financement possibles publique et privée

Le partage des revenus d'exploitation éventuels.

Effectuer une évaluation préalable

Respecter les règles applicables à chaque montage

Le cas d'un contrat de partenariat, d'une DSP, d'un BEA et d'un appel à projet.

Rédiger le cahier des charges

Prévoir certaines évolutions dès la rédaction du contrat

Exécuter le contrat et gérer les risques en cours d'exécution

Les coûts et les travaux supplémentaires

Les évolutions contractuelles et la modification du contrat

Le contrôle par la personne publique

Cas pratiques

- QCM

- Mise en œuvre des différentes étapes d'un montage contractuel complexe.